

RAPPORT ANNUEL

2018

UNE ANNÉE EN REVUE
DOSSIERS JURIDIQUES ET POLITIQUES
FOCUS SUR LES MEMBRES
RELATIONS EXTÉRIURES
COMMUNICATION
GOUVERNANCE
AU SERVICE DES CITOYENS ET DES ÉTATS



Notaires d'Europe

Garants de la sécurité juridique



Conseil des Notariats de l'Union Européenne

Avenue de Cortenbergh, 120

B-1000 Bruxelles

Tél : + 32 (0)2 513 95 29

Fax : +32 (0)2 513 93 82

E-mail : info@cnue.be
www.notairesdeurope.eu





MARIUS KOHLER

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

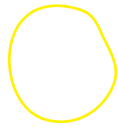
Le législateur européen cherche actuellement à adapter le cadre juridique pour les activités commerciales transfrontalières au monde de plus en plus numérisé d'aujourd'hui. Ainsi, la Commission européenne a présenté le 25 avril un paquet législatif sur le droit des sociétés, visant à faciliter l'utilisation d'outils numériques pour l'enregistrement des sociétés et la gestion de leurs informations en ligne, ainsi que la mobilité transfrontalière des entreprises. Ces mêmes préoccupations se retrouvaient dans les négociations sur le portail unique numérique, pour lequel un règlement a été adopté en septembre dernier.

Tout au long de nos échanges avec nos interlocuteurs européens, nous nous sommes efforcés de souligner le rôle central et préventif du notaire dans de nombreux Etats membres en matière de droit des sociétés. Cette fonction essentielle nous a été confiée par l'Etat, dans l'intérêt public : celui d'assurer la fiabilité des registres de commerce et de lutter contre le blanchiment des capitaux.

Cette conviction nous l'avons également portée auprès des instances internationales, comme les Nations Unies ou l'OCDE. De plus en plus, de nouveaux instruments juridiques non contraignants voient le jour par le travail de ces organismes et peuvent avoir un impact au niveau national. A ce titre, je me félicite de l'action coordonnée menée avec l'Union Internationale du Notariat pour faire entendre notre voix.

L'année 2018 aura également été l'année du 25^{ème} anniversaire du CNUE. Vingt-cinq années au cours desquelles nous avons œuvré avec les institutions européennes pour la construction d'un espace juridique et judiciaire européen. Il y a eu bien sûr le règlement sur les successions internationales, en application depuis août 2015. Il y aura désormais les règlements sur les régimes matrimoniaux et les conséquences patrimoniales des partenariats enregistrés, en application depuis le 29 janvier 2019.

Sur ces sujets, le notariat européen s'est mobilisé : programme de formation pour les notaires avec le soutien de l'Union européenne, organisation d'une conférence pour les praticiens en octobre avec la Commission, développement de la plateforme du Réseau Notarial Européen pour apporter une aide pratique aux notaires, mise à jour du site « Couples en Europe » (www.couples-europe.eu). Comme j'aime à le répéter, gardons toujours à l'esprit que l'Europe n'est pas seulement ce qui nous est donnée par les institutions européennes, mais ce que nous en faisons nous-mêmes !



SOMMAIRE

3

UNE ANNÉE EN REVUE

12

DOSSIERS JURIDIQUES ET POLITIQUES

18

FOCUS SUR LES MEMBRES

23

RELATIONS EXTÉRIEURES

24

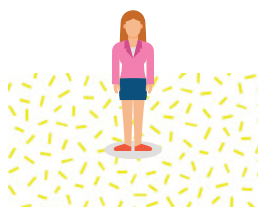
COMMUNICATION

26

GOUVERNANCE

30

AU SERVICE DES CITOYENS ET DES ÉTATS



UNE ANNÉE
EN REVUE





Passation de pouvoirs,
19 janvier 2018

**CNUE – Passation de pouvoirs –
Berlin, 19 janvier 2018**

Hôtes de la Représentation du Land de Hambourg à Berlin, les Conseils d'administration 2017 et 2018 du CNUE se sont retrouvés pour une cérémonie de passation de pouvoirs. A cette occasion, Me José Manuel García Collantes a passé la main à son successeur à la présidence du CNUE, Me Marius Kohler. Accueillis par le président du notariat allemand, Me Jens Bormann, les participants ont eu l'honneur de la présence du ministre fédéral de la Justice, M. Heiko Maas. Celui-ci a souligné le rôle joué par le notaire dans l'organisation de la justice en Europe et, plus particulièrement, en Allemagne.



Heiko Maas, ministre fédéral allemand de la Justice

**Atelier sur la protection des données –
Berlin, 5 février 2018**

Le 25 mai 2018, le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données entrain en application. En vue de cette échéance et à l'invitation du notariat allemand, le CNUE organisait le 5 février 2018 un atelier à Berlin sur la protection des données. Des participants de 13

notariats ont pris part à cette initiative et ont partagé l'état de leurs réflexions en vue de la mise en conformité avec le nouvel instrument. L'occasion également d'échanger des bonnes pratiques en place ou en voie d'être mises en place au niveau des chambres notariales et des études de notaires.



30^{ème} Conférence des Notaires Européens – Salzburg, 19-20 avril 2018

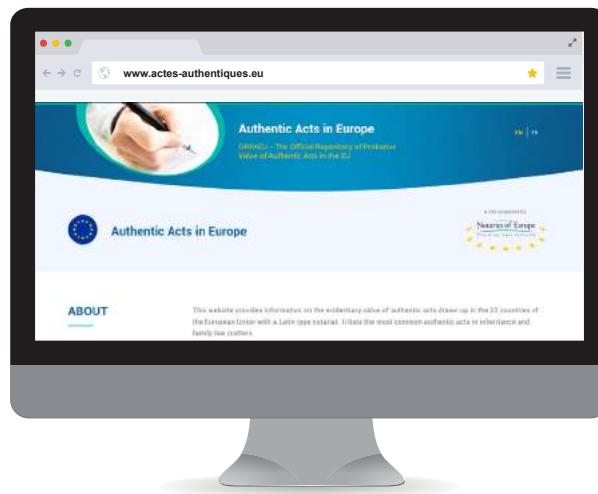
Le notariat autrichien organisait les 19 et 20 avril 2018 la 30^{ème} Conférence des Notaires Européens sur le thème « Le notaire et la protection des consommateurs dans un monde numérique ». Étaient invités des intervenants prestigieux : Franz Fischler, ancien commissaire européen, l'écrivain et essayiste Robert Menasse et Rainer Münz, conseiller spécial au European Political Strategy Centre. Ils ont dressé dans leurs échanges la liste de défis en cours et à venir pour le vieux continent : le Brexit et le déclin du soutien à la construction européenne, le réchauffement climatique, la politique d'asile, la numérisation des activités économiques, etc. Autant de changements pour lesquels les réponses ne peuvent plus être seulement nationales. Mais, c'est sur la question de la numérisation des activités économiques que le notariat souhaite aujourd'hui réfléchir dans la perspective du grand marché unique numérique voulu par les institutions européennes. Ont été ainsi abordées les récentes propositions législatives, le « new deal », en droit des consommateurs, et le paquet législatif en droit des sociétés publié le 25 avril.



**Lancement du site
« Actes authentiques en Europe »
- 17 mai 2018**



Le CNUE a ouvert un nouveau site web d'information à l'attention du grand public : « Actes authentiques en Europe » - www.actes-authentiques.eu. Réalisé avec le soutien de la Commission et du Réseau Notarial Européen, ce site fournit des informations sur la force probante des actes authentiques dressés dans les 22 pays de l'Union européenne connaissant le notariat en matière de successions et de droit de la famille. Ces informations sont disponibles en français, en anglais et dans la langue du pays concerné.



La Commission européenne présente une série de propositions en droit des sociétés – 25 avril 2018

La Commission européenne a présenté le 25 avril un paquet législatif sur le droit des sociétés. Le paquet comprend une proposition de directive visant à faciliter l'utilisation d'outils numériques pour l'enregistrement des sociétés et la gestion de leurs informations en ligne, ainsi qu'une directive fixant des procédures harmonisées pour les scissions et transferts transfrontières ainsi qu'une révision ciblée pour les fusions.



**Réunion du Réseau Notarial Européen –
Vilnius, 17-18 mai 2018**

Le Réseau Notarial Européen (RNE) a tenu sa première réunion annuelle à Vilnius les 17 et 18 mai 2018. A cette occasion, les différents interlocuteurs nationaux qui composent le Réseau ont pris connaissance du renouvellement pour 4 ans du partenariat avec la Commission européenne. Ils ont passé en revue les résultats obtenus et les priorités des mois à venir : la consolidation du réseau et l'amélioration des ressources et des outils mis à disposition pour les notaires européens sur la plateforme en ligne du RNE. La réunion des interlocuteurs a été suivie d'un séminaire transfrontalier consacré aux aspects pratiques de la transposition dans le droit national des exigences européennes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de prévention du financement du terrorisme et de protection des données personnelles.



*Le Réseau Notarial Européen
(RNE) a tenu sa première
réunion annuelle à Vilnius
les 17 et 18 mai 2018*



Crédit Martynas Ambrazas



Assemblée générale plénière du CNUE – Berlin, 15-16 juin 2018

L'Assemblée générale plénière du CNUE s'est tenue à Berlin les 15 et 16 juin 2018, rassemblant les 22 notariats membres, les 4 membres observateurs (les notariats de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie) et la présidence de l'Union Internationale du Notariat (UINL). A l'ordre du jour, des échanges autour du récent paquet législatif de la Commission européenne en matière de droit des sociétés, de la mise en place d'un nouveau programme de formation sur le droit de la famille et la lutte contre le blanchiment en partenariat avec la Commission, d'une contribution du CNUE à l'élaboration du futur plan d'action « e-justice » pour la période 2019-2023 et de la mise en conformité des notariats avec la nouvelle réglementation européenne en matière de protection des données.

Les notariats de l'UE réunis à Berlin



Conférence sur le paquet « droit des sociétés » - Bruxelles, 25 septembre 2018

A l'invitation du CNUE, plusieurs représentants de la Commission européenne, du Parlement et du Conseil de l'UE se sont réunis le 25 septembre pour faire le point sur les négociations en cours concernant le paquet législatif « droit des sociétés ». Modérés par Me Corrado Malberti, notaire italien et président du groupe de travail « Droit des sociétés » du CNUE, les débats ont rassemblé Mme Renate Nikolay, chef de cabinet de la Commissaire Věra Jourová, l'eurodéputée Jytte Guteland (S&D, Suède), et Matthias Potyka, représentant de la présidence autrichienne du Conseil de l'UE. Les intervenants ont souligné les discussions fructueuses au sein des institutions en vue de faire avancer les négociations.



**Publication d'un guide sur la médiation notariale transfrontalière
– 9 octobre 2018**

Le CNUE a publié le 9 octobre un guide pratique de la médiation notariale transfrontalière, présenté à Bruxelles dans le cadre d'une conférence réunissant des notaires de toute l'Europe, des représentants des institutions européennes et d'autres organisations professionnelles. Ce guide est le fruit du travail conduit dans le cadre du projet « La Médiation pour les Notaires – Les Notaires pour la Médiation », coordonné par le CNUE et cofinancé par la Commission européenne. Il traduit la volonté des notaires d'Europe de développer un cadre commun pour la pratique de la médiation notariale transfrontalière.



Le CNUE a publié le 9 octobre un guide pratique de la médiation notariale



Consultez le guide :
<http://www.notaries-of-europe.eu/files/training/guide-médiation-fr-min.pdf>





Conférence sur le droit européen de la famille – Bruxelles, 23 octobre 2018

Le CNUE et la Commission européenne organisaient conjointement le 23 octobre à Bruxelles une conférence sur les deux nouveaux règlements européens relatifs aux régimes matrimoniaux et aux effets patrimoniaux des partenariats enregistrés. La conférence a permis à plus de 200 praticiens de s'informer et d'échanger sur leur contenu, en vue de leur entrée en application le 29 janvier 2019. Marius Kohler, président du CNUE, a souligné l'importance du travail effectué sur ces deux législations, qui apporteront de la sécurité juridique pour les relations patrimoniales. Désormais, les praticiens doivent s'approprier ces nouveaux instruments. Le CNUE s'est d'ores et déjà engagé dans cette voie avec un nouveau programme de formation. Salla Saastamoinen, Directeur « Justice civile et commerciale » à la Commission européenne, a insisté sur la nécessité de développer des solutions concrètes pour les 16 millions de couples internationaux vivant au sein de l'UE. Alors que 18 Etats membres ont décidé de se joindre à la procédure de coopération renforcée, elle a rappelé que celle-ci reste ouverte et encouragé d'autres Etats membres à y prendre part.



Le CNUE et la Commission européenne ont organisé le 23 octobre une conférence sur les deux nouveaux règlements relatifs aux régimes matrimoniaux et aux partenariats enregistrés

Photos et présentations des intervenants sont disponibles en ligne : www.notariesofeurope-conference.eu



Lancement du nouveau programme de formation 2018-2020 – 15 novembre 2018

Le programme de formation 2018-2020 « L'Europe pour les Notaires – Les Notaires pour l'Europe III » a été lancé officiellement le 15 novembre 2018 avec l'organisation d'un premier séminaire sur le droit de la famille à Ljubljana (Slovénie). Ce séminaire d'ouverture a été un grand succès avec plus de 100 participants dont des notaires, des juges, des avocats et des représentants du ministère de la Justice de Slovénie mais aussi des notaires de Croatie, d'Italie, de la République Macédoine du Nord et de Serbie. Au cours des différentes sessions, les participants ont eu l'occasion de se familiariser avec les directives sur les régimes matrimoniaux (UE 2016/1103) et les conséquences patrimoniales des partenariats enregistrés (UE 2016/1104) à travers de courtes présentations et des exercices pratiques.



Réunion du Réseau Notarial Européen – Vienne, 22-23 novembre 2018

La Chambre autrichienne des notaires organisait le 22 novembre un séminaire sur les défis et expériences liés à l'application du règlement européen sur les successions. Environ 90 notaires et praticiens du droit de différents pays de l'UE, ainsi que des participants de la Commission européenne, ont assisté au séminaire.

Le séminaire a été suivi le 23 novembre par la réunion du groupe de travail du Réseau notarial européen. L'assemblée a bénéficié de la participation importante de Christian Rauscher du ministère fédéral autrichien des affaires constitutionnelles, des réformes, de la déréglementation et de la justice. M. Rauscher a présenté l'expérience du point de contact autrichien du Réseau judiciaire européen et a souligné l'importance de la coopération avec les notaires via le RNE qui a été créé sur le modèle du RJE.



25
ANNÉES

au service
des citoyens
européens

Séance solennelle au Parlement européen pour les 25 ans du CNUE



25^{ème} anniversaire du CNUE – Bruxelles, 5 décembre 2018

L'année 2018 a été marquée par le 25^{ème} anniversaire de la création du CNUE. Pour célébrer comme il se doit cet événement, une session solennelle était organisée le 5 décembre 2018 au Parlement européen, sous le patronage de l'eurodéputé et notaire roumain Daniel BUDA. Des représentants institutionnels et politiques étaient conviés pour l'occasion et se sont adressés aux 150 représentants des notariats européens présents sur le thème « Le Conseil des Notariats de l'Union Européenne – depuis 25 ans au service d'un espace de Justice, Liberté et Sécurité ».



Consultez la vidéo retraçant l'historique du CNUE :
<https://www.youtube.com/watch?v=N2OSBrhfpZA>

Assemblée générale du CNUE – 6 décembre 2018, Bruxelles

Le 6 décembre, le CNUE organisait sa dernière assemblée générale de l'année. Les dossiers législatifs en cours ont occupé le centre des discussions : le paquet droit des sociétés, la révision du règlement européen Bruxelles II bis, la révision du règlement relatif à la signification et à la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale et du règlement relatif à l'obtention des preuves en matière civile et commerciale, le futur plan d'action européen en matière d'e-justice pour la période 2019-2023, etc.



Les présidents des 22 notariats membres ont également voté pour élire le président du CNUE qui exercera son mandat en 2019. Me Pierre-Luc Vogel, notaire français de Saint-Malo, a été élu à l'unanimité. Me Georgios Rouskas, notaire grec à Athènes et président du notariat grec, a été élu Vice-président entrant.





D O S S I E R S



J U R I D I Q U E S ET

P O L I T I Q U E S

ACTES AUTHENTIQUES

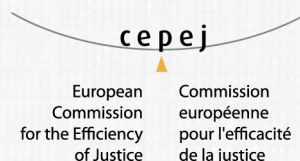
La Commission européenne a publié le 31 mai 2018 une proposition de révision du règlement relatif à la signification et à la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale dans le but de faire entrer les règles applicables dans l'ère numérique. La proposition consacre le principe de la transmission des documents par un système informatique décentralisé. Le CNUE a étudié l'impact potentiel de cette proposition concernant notamment la mise en place de copies électroniques exécutoires des documents (actes authentiques et décisions de justice) et le rôle du notariat dans l'alimentation et de la gestion du système décentralisé envisagé.

La Commission européenne a publié à la même date un projet de révision de la proposition relative à l'obtention des preuves en matière civile et commerciale. Dans certains Etat membres, les notaires sont compétents pour obtenir des preuves dans certaines procédures de la même manière que les tribunaux. C'est pourquoi le CNUE veille à ce que le texte définitif inclue les notaires disposant de cette compétence.

Enfin, le CNUE se prépare à l'entrée en application le 16 février 2019 du règlement sur la circulation des documents publics en collaboration avec les différents ministères nationaux de tutelle.

DROIT DES CONTRATS

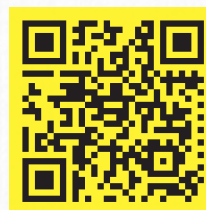
Le CNUE suit les négociations interinstitutionnelles en cours sur les deux propositions de directives concernant certains aspects des contrats de vente en ligne et de toute autre vente à distance de biens et certains aspects des contrats de fourniture de contenu numérique.



CEPEJ

Le CNUE entretient des rapports étroits avec le Conseil de l'Europe et, plus particulièrement, avec la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). La CEPEJ publie tous les deux ans un rapport sur l'évaluation des systèmes judiciaires. Le CNUE y contribue en participant au groupe de travail EVAL et par la rédaction d'un rapport complémentaire, consacré à l'efficacité de la profession notariale. Le rapport explique son fonctionnement dans les différents pays européens et l'illustre à l'aide d'exemples de bonnes pratiques nationales. Le CNUE participe également à un groupe de travail dédié à la médiation.

Page web de la CEPEJ :
www.coe.int/t/dghl/cooperation/cepej/default_fr.asp



DROIT DE LA FAMILLE

Suite à la publication en 2016 du projet de révision du Règlement (CE) no 2201/2003 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale, dit « règlement Bruxelles II bis », les négociations interinstitutionnelles ont continué tout au long de cette année. Les discussions sont suivies de près par le CNUE et les notariats qui ont des compétences en matière de divorce et de responsabilité parentale et qui émettent des actes compatibles avec le règlement actuellement en vigueur.

Le CNUE est intervenu en décembre lors de la conférence organisée par la Commission européenne et le Conférence de La Haye de droit international privé sur la protection transfrontalière des adultes vulnérables. Cette conférence était un exercice de consultation en vue d'évaluer la nécessité et la portée d'une action législative supplémentaire au niveau européen ou mondial.

Enfin, dans la perspective de l'entrée en application début 2019 des deux règlements européens sur les régimes matrimoniaux et les conséquences patrimoniales des partenariats enregistrés, le CNUE s'est mobilisé par diverses actions en vue de sensibiliser les notaires (conférence, formations, outils pratiques) et les citoyens européens.



DROIT DES SOCIÉTÉS

La Commission européenne a présenté le 25 avril un paquet législatif sur le droit des sociétés. Le paquet comprend une proposition de directive visant à faciliter l'utilisation d'outils numériques pour l'enregistrement des sociétés et la gestion de leurs informations en ligne, ainsi qu'une directive fixant des procédures harmonisées pour les scissions et transferts transfrontières ainsi qu'une révision ciblée pour les fusions.

Le CNUE soutient l'approche de la Commission européenne visant à une plus grande numérisation du cycle de vie des entreprises, tout en permettant aux États membres de s'appuyer sur des systèmes de contrôle préventif déjà existants et bien établis. C'est pourquoi, le CNUE a contribué tout au long de l'année aux débats politiques, en participant notamment à une audition organisée au Parlement européen le 21 juin 2018 et en organisant en septembre dans ses locaux une conférence rassemblant les parties prenantes des négociations.



Communiqué de presse du CNUE
du 30 avril 2018 :

www.notaries-of-europe.eu//index.php?pageID=16225

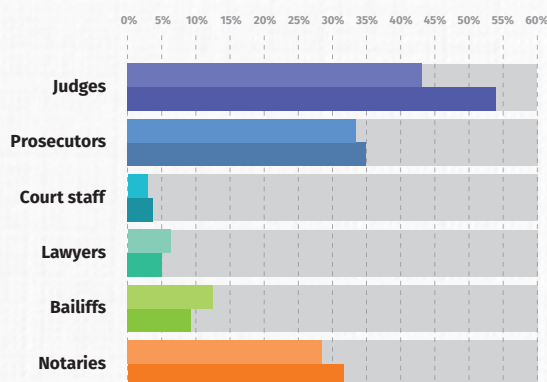
En collaboration avec l'Union Internationale du Notariat, le CNUE suit les travaux de la Commission de la CNUDCI, qui dépend des Nations Unies : un projet de guide législatif sur les principes clés sous-tendant les registres de commerce et de sociétés, adopté en juin 2018, et un projet de de guide législatif sur une entité à responsabilité limitée de la CNUDCI.

FORMATION



Depuis octobre 2018 et avec le soutien financier de la Commission européenne, le CNUE a démarré un nouveau programme de formation. Le programme « L'Europe pour les Notaires – Les Notaires pour l'Europe » se déroulera sur deux ans, de 2018 à 2020. Il prévoit l'organisation, en partenariat avec les instances notariales nationales, de 21 séminaires dans 14 Etats membres. Les formations dispensées se focaliseront sur le droit de la famille et la lutte contre le blanchiment.

La Commission européenne a publié en décembre 2018 son rapport sur la formation judiciaire européenne, qui présente les chiffres concernant la formation des praticiens du droit sur le droit communautaire et sur le droit des autres États membres en 2017.



Percentage of EU legal practitioners participating in continuous training activities on EU law in 2016 (light colour) and 2017 (dark colour)

Rapport sur la formation judiciaire européenne :
https://e-justice.europa.eu/content_the_european_judicial_training_policy-121--maximize-en.do



Dans le cadre du processus d'évaluation de sa stratégie en matière de formation des professionnels de la justice sur le droit de l'UE, le CNUE a été associé par la Commission dans toutes les consultations mises en place. Ainsi, le CNUE est intervenu lors d'une conférence rassemblant les différentes parties prenantes les 18 et 19 juin 2018 et il participe aux réunions du Groupe d'experts de la Commission européenne sur la formation judiciaire.

Cette évaluation doit permettre la prochaine adoption d'une nouvelle stratégie pour la période 2019-2025.

FUTUROLOGIE

Mis en place à l'initiative du notariat hongrois, le forum de « futurologie » du CNUE s'est réuni à Valence en janvier 2018 et à Budapest en septembre 2018.

Ce forum est un cadre de discussion consacré aux derniers développements technologiques pouvant avoir un impact sur les professions juridiques. Parmi les sujets évoqués avec l'aide d'intervenants extérieurs : la digitalisation des registres, la création de bases de données électroniques, l'utilisation des big data et ses limites, le recours à l'intelligence artificielle, le développement de la technologie blockchain, les outils disponibles dans le cadre de e-Codex, etc.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

Suite à la révision de la IV^{ème} directive et l'adoption, de la V^{ème} directive anti-blanchiment d'argent, le CNUE soutient ses membres dans leurs efforts de transposition au niveau national. Le CNUE participe également aux réunions de la Commission européenne sur l'évaluation des risques. Une nouvelle évaluation est attendue pour juin 2019. Le Groupe d'action financière (GAFI) a initié un projet pour développer un guide pour les professionnels intermédiaires (avocats, comptables et fiduciaires et prestataires de services aux entreprises) sur l'approche basée sur les risques. Le CNUE a été invité à participer aux travaux qui ont débuté au mois de mars.



PORTAIL UNIQUE NUMÉRIQUE

La Commission européenne a publié, le 2 mai 2017, un projet de règlement sur la mise en place d'un portail unique numérique. Ce portail vise à permettre aux particuliers et aux entreprises d'accéder, par l'intermédiaire d'un point d'entrée numérique unique, à des informations, à des procédures administratives et à des services d'assistance en ligne. Le règlement a été adopté par le Conseil et le Parlement en septembre 2018. Partenaire des gouvernements, le notariat contribue activement à une administration plus efficace, notamment par la mise en place de procédures totalement dématérialisées. Le CNUE a donc suivi avec un grand intérêt les négociations autour de l'adoption du projet de règlement.

MARCHÉ UNIQUE

La Commission a présenté en janvier 2017 un paquet de mesures visant à encourager la libre prestation des services au sein de l'UE. Elle a publié une communication intitulée « Recommandations de réformes en matière de réglementation des services professionnels », avec des recommandations sectorielles concernant les réglementations nationales des professions. Cette communication était accompagnée d'une proposition de directive relative au test de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation professionnelle par un Etat membre. La Commission a également proposé une directive sur l'application de la directive 2006/123/CE relative aux services dans le marché intérieur, établissant une procédure de notification des régimes d'autorisation et des exigences en matière de services. Le CNUE a suivi avec intérêt les négociations politiques sur ces propositions dont le notariat est exclu du champ d'application. La proposition de directive relative au test de proportionnalité a été adoptée et est entrée en vigueur le 29 juillet 2018.

PROTECTION DES DONNÉES

Le 25 mai 2018 est entré en application le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Dans ce contexte, le CNUE se profile comme une plateforme d'échange entre ses membres au regard de la mise en conformité au niveau des chambres notariales et des études de notaires.



MÉDIATION

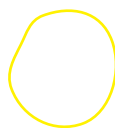
En 2018, le CNUE s'est mobilisé pour la mise en place d'un cadre commun de la médiation notariale en Europe. Avec le soutien de la Commission européenne, le programme « La Médiation pour les Notaires – Les Notaires pour la Médiation » s'est déroulé tout au long de l'année. Le programme a permis l'organisation de cinq ateliers dans cinq pays différents et d'une conférence de clôture à Bruxelles. Ces ateliers ont été à l'origine de la création d'un guide commun pour la pratique de la médiation notariale au niveau européen et de la mise en réseau des notaires médiateurs.



RÉSEAU NOTARIAL EUROPÉEN




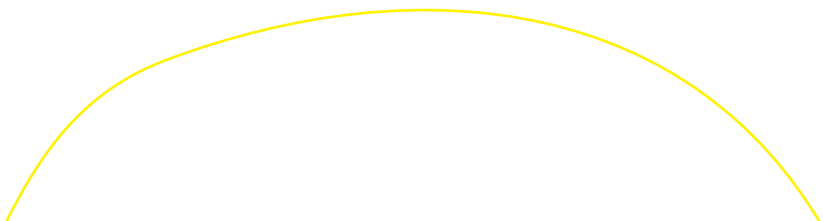
Un nouveau plan de travail a été adopté avec la Commission européenne pour la période 2018-2022. Celui-ci prévoit la consolidation du réseau et l'amélioration des ressources et des outils mis à disposition pour les notaires européens sur la plateforme en ligne du RNE. Ainsi, chaque année, des séminaires transfrontaliers seront organisés pour étudier l'impact des récentes législations européennes. Des travaux juridiques ont été entrepris en vue de fournir des outils pratiques aux notaires pour une mise en application efficace des règlements européens sur les régimes matrimoniaux et les partenariats enregistrés. Un espace dédié aux notaires médiateurs a été créé afin de favoriser leur mise en réseau. Enfin le RNE a assuré les mises à jour des informations disponibles sur les sites d'information grand public du CNUE, notamment le site « Couples en Europe ».



FOCUS

SUR LES

MEMBRES

A magnifying glass icon with a blue lens and a black handle, positioned to the right of the word 'FOCUS'.

AUTRICHE

Nouvelle loi sur la protection des adultes

La deuxième loi sur la protection des adultes [2. Erwachsenenschutzgesetz] est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018. Les dispositions légales existantes ont été révisées sur une période de deux ans avec la participation étroite des notaires. La nouvelle loi est centrée sur l'autonomie, l'autodétermination et l'orientation décisionnelle des personnes concernées. La représentation des adultes ayant besoin d'assistance reposera sur quatre piliers principaux : le mandat de protection future, la représentation élective, la représentation légale et la représentation judiciaire. Chaque choix d'un des quatre piliers doit être inscrit dans un registre national centralisé dont les notaires sont responsables. En règle générale, les avocats et les notaires pourront désormais représenter un maximum de 15 personnes.

Enregistrement en ligne des sociétés

La Chambre autrichienne des notaires a mis au point un système d'outils numériques permettant aux sociétés à responsabilité limitée de s'enregistrer entièrement en ligne avec l'intervention d'un notaire. Néanmoins, la sécurité juridique indispensable est garantie pour éviter les abus. Un aspect important de l'enregistrement des sociétés à l'aide d'outils numériques est la mise en place de visioconférences. Dans ces visioconférences, le notaire peut donner des conseils juridiques aux entrepreneurs dans le but de trouver la meilleure solution pour leur entreprise. L'ensemble du système d'inscription en ligne devrait être mis en place au cours du deuxième trimestre de 2019.



BELGIQUE

Biddit.be : **acheter et vendre une propriété** **en ligne de manière simple et sûre**

Le notariat belge a franchi le pas vers la digitalisation des transactions immobilières. Désormais, il est possible de vendre et d'acheter un bien en ligne via le site www.biddit.be, avec l'aide et sous le contrôle d'un notaire.

Biddit.be a démarré officiellement le 1^{er} septembre 2018. En quelques mois, plus de 80 biens ont été vendus via ce système. Les personnes désireuses d'acquérir un bien peuvent faire une offre via leur ordinateur avec leur carte d'identité électronique ou via leur mobile avec l'application Itsme. Les enchères peuvent être faites manuellement ou automatiquement jusqu'à un montant maximum prédéterminé et à la seule connaissance de l'acquéreur. Chaque offre est contraignante et visible pour tous ceux qui visitent Biddit.be. Lorsque la période d'enchère de 8 jours est terminée, le notaire contacte le plus offrant pour finaliser la vente. Le système est beaucoup plus rapide qu'une vente classique, le notaire effectuant tous les contrôles à l'avance.



FRANCE

Les notaires français plangent sur l'Europe de demain

Le notariat français a pris part aux consultations citoyennes sur l'Avenir de l'Europe lancées par le Président de la République française au printemps 2018.



<https://www.quelleestvotreurope.fr/je-participe.html>

Outre une participation active aux consultations organisées notamment par l'ENM (Ecole nationale de la magistrature) ou encore par la DACS (Direction des Affaires civiles et du Sceau) en présence des ministres français et allemands de la Justice, les notaires de France ont tenu également leur propre réunion de consultation citoyenne. Ainsi, le 3 octobre 2018, notaires, notaires honoraires, futurs notaires et collaborateurs ont pu réfléchir aux enjeux européens lors d'une demi-journée d'ateliers, organisée conjointement à Marseille par le Conseil supérieur du notariat et la Chambre des notaires des Bouches du Rhône. Ils ont répondu en direct à la grande enquête proposée par la Commission européenne à l'ensemble des citoyens européens.

https://ec.europa.eu/commission/consultation-future-europe_fr



Les participants ont ensuite partagé leurs expériences dans le traitement des dossiers transfrontaliers et ont débattu de solutions pour améliorer leur pratique internationale autour de quatre grands thèmes : famille, droit des sociétés, fiscalité, formation. Ils ont notamment relevé la bonne coopération avec les autres notaires européens, particulièrement autour de l'échange de procurations. Enfin, tous les participants ont exprimé le besoin pressant d'harmonisation fiscale.

Le résultat de la consultation de Marseille a été transmis au Secrétariat général aux consultations citoyennes. Il a servi à alimenter la synthèse de tous les ateliers tenus en France.



PAYS-BAS

L'Association notariale royale néerlandaise célèbre son 175^{ème} anniversaire

En 2018, l'Association notariale royale néerlandaise (KNB) a célébré son 175^{ème} anniversaire. Sous le mot d'ordre « Notaire : vraiment le plus grand métier », la KNB a organisé tout au long de l'année des rencontres et des activités. Le point culminant a été le congrès annuel célébré le 5 octobre à l'usine Van Nelle de Rotterdam. Le roi Willem-Alexander a reçu le premier exemplaire du livre anniversaire, présenté par le président Nick van Buitenen. Le congrès a également été l'occasion d'interventions et d'ateliers sur le passé, le présent et l'avenir de la profession notariale.

<https://www.knb.nl/nieuwsberichten/koning-willem-alexander-ontvangt-eerste-exemplaar-jubileumboek-knb>

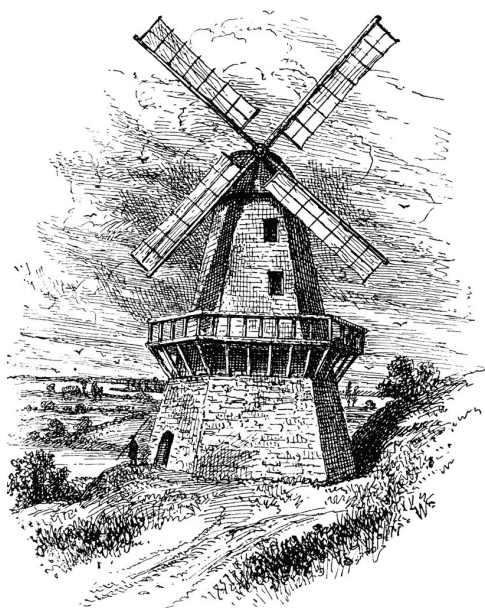
L'anniversaire de la KNB était également à l'honneur au 50plusBeurs. Près de 96 000 visiteurs se sont rendus au centre d'exposition et de congrès Jaarbeurs d'Utrecht et beaucoup d'entre eux ont visité le stand de la KNB pour poser des questions aux notaires et obtenir des informations utiles.

Il y a également eu un défi étudiant au cours duquel les étudiants ont formulé une recommandation sur « Belehrung op afstand » (fourniture d'informations à distance), y compris un plan de communication visant à convaincre le groupe professionnel.

Voir la vidéo

<https://www.175jaarknb.nl/fotoalbum/events/studenten-challenge>

Une journée nationale publique des visiteurs a été organisée le samedi 3 novembre dans le cadre de la Journée européenne de la justice. Près d'une centaine d'études notariales ont organisé des manifestations locales dans des lieux reflétant leurs activités habituelles du samedi, y compris sur le terrain de sport, à la bibliothèque ou à la maison de retraite d'un parent. La KNB a mis au point une trousse d'outils comprenant des dépliants et des affiches, ainsi que des images à colorier pour les enfants.



ESPAGNE

Notariat espagnol : prévention de la criminalité financière et protection des personnes vulnérables

En 2018, le notariat espagnol a organisé deux événements à grand impact public. En raison de son importance sociale et économique, il convient tout d'abord de mentionner le forum international « Crimes de nature financière » : Collaboration du notariat en matière de prévention et de poursuite, organisée en collaboration avec l'Union Internationale du Notariat (UINL). L'événement a attiré des experts de grands organismes et institutions internationaux tels que les Nations Unies, la Commission européenne, l'Office européen de lutte antifraude et Europol.

Le forum s'est penché sur les efforts des notaires espagnols en matière de prévention du blanchiment de capitaux. « Les notaires espagnols sont un modèle en matière de prévention du blanchiment de capitaux et l'organisme de prévention centralisée du CGN est réputé pour son travail d'identification des bénéficiaires effectifs », a déclaré Marconi Costa, secrétaire exécutif du Groupe d'action financière GAFILAT en Amérique du Sud. Javier Martínez Sanchiz, juriste au Conseil de sécurité des Nations Unies, a affirmé que le système de prévention du blanchiment de capitaux mis en place par les notaires espagnols « devrait être imité par d'autres notariats et secteurs ».

Les conclusions du forum aideront l'UINL à présenter des propositions concrètes au GAFI, afin qu'il envisage de proposer un cadre réglementaire spécifique pour une collaboration mondiale dans la prévention de ces crimes pour plus de 300.000 notaires dans 88 pays.



Le deuxième événement s'inscrivait dans le cadre de la commémoration de la Constitution espagnole, qui a célébré son 40^{ème} anniversaire en décembre, intitulée « La protection et l'égalité des personnes dans la Constitution ». L'événement a été structuré en quatre tables rondes portant sur la protection et l'égalité de quatre groupes vulnérables (personnes handicapées, personnes âgées, femmes et enfants), leurs domaines d'action, leurs réalisations et les questions en suspens. La principale conclusion à laquelle sont parvenus les participants est que la Constitution espagnole doit être renforcée pour répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables.





ASSOCIATIONS NOTARIALES EUROPÉENNES

Le CNUE est fier d'apporter son soutien logistique et administratif aux diverses organisations notariales mises en place sous son impulsion, comme EUFides et l'ARERT. Notamment, le CNUE accueille et organise les assemblées générales et les conseils d'administration de ces organismes.



ARERT

L'Association du Réseau Européen des Registres Testamentaires est une association internationale sans but lucratif de droit belge, créée en 2005 par les notariats belge, français et slovène. L'ARERT œuvre à l'interconnexion des registres de testaments et de certificats successoraux européens (CSE) en Europe. Quinze registres testamentaires et trois de CSE sont aujourd'hui interconnectés grâce à l'ARERT. Chaque année, le Réseau enregistre plus de 2 500 interrogations et permet de retrouver plus de 350 testaments dans un registre étranger. En 2018, l'association regroupe 21 notariats membres.



EUFIDES

EUFides est une plateforme de collaboration sécurisée qui a pour objectif de faciliter la coopération entre notaires européens dans le traitement de dossiers transfrontaliers. EUFides est constitué en AISBL de droit belge depuis le mois de janvier 2014, avec comme membres fondateurs les notariats belge, espagnol, français, italien et luxembourgeois. En 2016, EUFides a officialisé l'adhésion de deux nouveaux membres : les notariats allemand et néerlandais. Conçu initialement pour le traitement des transactions immobilières transfrontalières, EUFides s'est étendu vers d'autres champs de compétences notariales. Il est désormais possible de traiter des dossiers de successions et droit des sociétés.

COMMUNICATION



Journées « portes ouvertes » des Notaires d'Europe



Les Journées « portes ouvertes » des notaires d'Europe sont une initiative du CNUE qui se déroule tous les ans autour du 25 octobre, date de la Journée européenne de la Justice, en partenariat avec la Commission européenne et le Conseil de l'Europe.

Au programme, des séances d'informations, des conférences, des consultations gratuites sont organisées par les notaires d'Europe auxquelles participent plusieurs milliers de citoyens et étudiants.



European Day of Justice - 2018
**LES JOURNÉES
"PORTES OUVERTES"**
des Notaires d'Europe
Travailler ensemble pour la sécurité juridique

#NotariesOpenDays

La liste des événements est accessible sur le site web : <http://notariesofeurope-opensdays.eu>



Ces sites sont multilingues et donnent un aperçu du droit national des États membres. Bref, ce sont des outils précieux à consulter avant d'aller voir son notaire !

Sites web d'information

Le CNUE met à disposition du grand public des sites d'information thématiques :

- Successions Europe : www.successions-europe.eu
- Couples en Europe : www.couples-europe.eu
- Acheter un bien immobilier en Europe : www.jachetemonlogement.eu
- Personnes vulnérables en Europe : www.the-vulnerable.eu
- Actes authentiques en Europe : www.actes-authentiques.eu

Réseau Notarial Européen



La plateforme en ligne du Réseau Notarial Européen (RNE) est accessible aux 40 000 notaires d'Europe. Outre la possibilité de faire appel par voie électronique à leurs interlocuteurs nationaux pour les aider sur des dossiers transfrontaliers, les notaires ont maintenant à leur disposition, gratuitement, de nombreux outils pratiques et ressources : des livrets explicatifs des règlements, des bases de données juridiques, des formulaires bilingues, un système de visioconférence, etc. L'inscription est très simple et s'effectue via le site www.enn-rne.eu

www.enn-rne.eu

Annuaire des Notaires d'Europe

Le CNUE a mis sur pied un annuaire des notaires d'Europe : www.annuaire-des-notaires.eu. Cet annuaire recense les 40 000 notaires de l'Union européenne. Il renseigne sur les coordonnées de contact et indique également les langues utilisées par le notaire. Ce service est disponible dans les 23 langues de l'Union européenne.



www.annuaire-des-notaires.eu



Réseaux sociaux



Twitter

Suivez le CNUE sur Twitter @EUNotaries pour découvrir les dernières nouvelles, les événements, les publications ou les communiqués de presse. Le CNUE compte aujourd'hui plus de 1700 followers ! Découvrez le compte du CNUE : www.twitter.com/EUNotaries



LinkedIn

Rejoignez la communauté des Notaires d'Europe sur : www.linkedin.com/company/council-of-the-notariats-of-the-european-union



YouTube

Le CNUE dispose de sa propre chaîne de diffusion sur le réseau YouTube. Les dernières vidéos sont mises à disposition sur : www.youtube.com/user/EUNotaries

G O U V E R N A N C E

Le CNUE en Bref

Le Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) est l'organisme officiel et représentatif de la profession notariale auprès des institutions européennes.



Porte-parole de la profession, il dispose du pouvoir de négociation et de décision pour l'ensemble des notariats de l'Union européenne et, donc, pour près de 40 000 notaires européens et leurs 200 000 employés.

Le CNUE représente les notariats de tous les États membres connaissant cette institution : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. Les notariats de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM), du Monténégro, de Serbie et de Turquie bénéficient du statut d'observateur.



Vidéo de présentation du CNUE :

<https://www.youtube.com/watch?v=2oDCZOzb-GU&t=172s>

MEMBRES EFFECTIFS



1) Allemagne
Bundesnotarkammer
Nombre de notaires : 7 088



LATVIJAS
NOTĀRS

12) Lettonie
Latvijas Zvērinātu notāru padome
Nombre de notaires : 106



2) Autriche
Österreichische Notariatskammer
Nombre de notaires : 515



LIETUVOS NOTARŲ RŪMAI

13) Lituanie
Lietuvos Notaru Rūmai
Nombre de notaires : 260



3) Belgique
Conseil International du Notariat Belge
Nombre de notaires : 1 559



14) Luxembourg
Chambre des Notaires du Grand-Duché
de Luxembourg
Nombre de notaires : 36



4) Bulgarie
Chambre des Notaires de Bulgarie
Nombre de notaires : 675



15) Malte
Kunsill Notarili ta' Malta
Nombre de notaires : 359



5) Croatie
Hrvatska javnobilježnička komora
Nombre de notaires : 324



Koninklijke Notariële
Beroepsorganisatie

16) Pays-Bas
Koninklijke Notariële Beroepsorganisatie
Nombre de notaires : 1 256



6) Espagne
Consejo General del Notariado
Nombre de notaires : 2 806



17) Pologne
Krajowa Rada Notarialna
Nombre de notaires : 3 446



7) Estonie
Eesti Vabriigi Notarite Koda
Nombre de notaires : 91



18) Portugal
Ordem dos Notários Portugal
Nombre de notaires : 417



8) France
Conseil Supérieur du Notariat Français
Nombre de notaires : 11 630



19) République tchèque
Notarska komora Ceske republiky
Nombre de notaires : 444



9) Grèce
Conseil National du Notariat Grec
Nombre de notaires : 2 872



20) Roumanie
Uniunea Națională a Notarilor Publici din România
Nombre de notaires : 2 375



10) Hongrie
Magyar Országos Közjegyzői Kamara
Nombre de notaires : 316



21) Slovaquie
Notárska komora Slovenskej republiky
Nombre de notaires : 346



11) Italie
Consiglio Nazionale del Notariato
Nombre de notaires : 4 970



22) Slovénie
Notarska Zbornica Slovenije
Nombre de notaires : 93

MEMBRES OBSERVATEURS



23) Ancienne République Yougoslave de Macédoine
Нотарска комора на Република Македонија
Nombre de notaires : 198



РЕПУБЛИКА СРБИЈА
ЈАНОВСКО-ЈЕЖИЧКА
КОМОРА СРБИЈЕ

25) Serbie
Serbian Chamber of Notaries
Nombre de notaires : 163



24) Montenegro
Notary Chamber of Montenegro
Nombre de notaires : 53



26) Turquie
Türkiye noterler Birliği
Nombre de notaires : 1 575

Conseil d'administration du CNUE 2018



Président du CNUE 2018
Marius Kohler
Allemagne



Vice-président entrant du CNUE 2018
Pierre-Luc Vogel
France

Administrateurs



Alexander Winkler
Autriche



Marc Bombeeck
Belgique



Eftichia Karastathi
Grèce



Clinton Bellizzi
Malte



Jan Hamara
Slovaquie

Bureau du CNUE



Pauline Bruge
Chargée de projet



Laura Gonzalez
Conseiller juridique



Guillaume Casanova
Chargé de Communication



Tamsin Fuller
Traductrice



Raul Radoi
Secrétaire général



Alice Nguyen
Office Manager



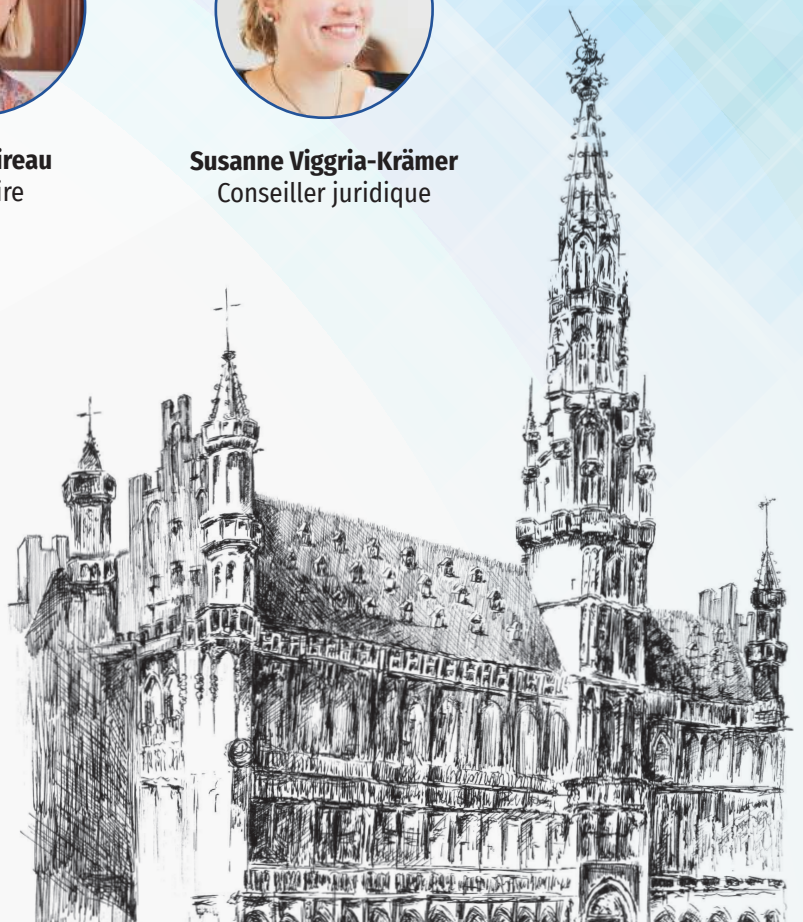
Milena Patuelli
Chargée de projet RNE



Léa Hillaireau
Stagiaire



Susanne Viggria-Krämer
Conseiller juridique



AU SERVICE DES CITOYENS ET DES ÉTATS

LA MISSION DU NOTAIRE : ÉTABLIR DES ACTES AUTHENTIQUES



La mission du notaire, qu'il exerce par délégation, au nom de l'Etat qui le nomme et lui accorde le statut d'officier public, est celle de conférer l'authenticité aux actes juridiques qu'il établit pour ses clients. Authentifier un acte consiste, pour le notaire, à recueillir et exprimer impartialement et dans le respect de la loi, la volonté de ses auteurs. En apposant le sceau de l'Etat à côté de la signature des parties sur l'acte qu'il rédige, le notaire est responsable sur le fond comme sur la forme.

Ayant une valeur semblable à une décision de justice, l'acte authentique ne peut être contesté, sauf par la voie judiciaire. Possédant une force probante qui s'impose tant à la justice qu'à l'administration et aux tiers, il est également revêtu de la force exécutoire, qui permet aux parties contractantes d'obtenir directement l'exécution de leurs obligations réciproques devant la Justice.

L'authentification des actes et des contrats est un service public, généralement soumis à des règles de maillage territorial et d'encadrement tarifaire. Le notaire garantit la publicité de l'acte authentique vis-à-vis des tiers et de l'Etat en l'inscrivant aux registres publics prévus à cet effet. Il est aussi responsable de sa pérennité, car il doit en conserver l'original dans ses archives et en délivrer des copies authentiques.

LE NOTAIRE, CONSEILLER DES FAMILLES



Le notaire est le conseiller juridique des familles sur les questions qu'elles se posent au sujet de leur patrimoine : achat d'un logement, contrats de mariages, partenariats enregistrés, donations, testaments, règlements de successions, etc. Les notaires ne règlent pas seulement, a posteriori, les conséquences patrimoniales d'événements familiaux, tels que le divorce, le décès ou un accident engendrant un handicap. Ils sont aussi des conseillers qui peuvent être consultés par les familles à tout moment, pour préparer la transmission des biens ou modifier la structure d'un patrimoine, en fonction des besoins actuels ou futurs. En sa qualité de tiers de confiance, le notaire est également un acteur de l'utilisation des méthodes alternatives de résolution des conflits, comme la médiation, la conciliation ou parfois l'arbitrage.

LE NOTAIRE AU SERVICE DE L'IMMOBILIER



De nombreux acteurs interviennent en matière immobilière, tels que les agents immobiliers, les experts, les banquiers et l'État lui-même. Le notaire, au centre du processus, facilite et organise leur intervention. Il rassemble les informations et expertises préalables, rédige éventuellement l'acte de prêt, et procède, dans la plupart des cas, aux formalités postérieures : inscription aux registres publics, perception puis paiement des impôts à l'administration fiscale, délivrance finale du titre de propriété à l'acquéreur, etc. Dans de nombreux pays, il agit donc, en la matière, comme un guichet unique.

LE NOTAIRE, CONSEILLER DES ENTREPRENEURS



Dans beaucoup de pays, le législateur a voulu sécuriser au maximum la vie économique en confiant au notaire une compétence exclusive pour rédiger les actes constitutifs et modificatifs des entreprises, ainsi que nombre de ceux attestant leur activité. Le notaire contribue à mener à bien le projet entrepreneurial et donc à mieux protéger, de façon préventive, les actionnaires et les créanciers de la société. La forme juridique de la société, la répartition des pouvoirs en son sein, le statut social et fiscal de ses entrepreneurs ont aussi des conséquences sur la vie familiale et le patrimoine personnel des entrepreneurs. Le mariage, le divorce, la paternité ou la maternité de ses dirigeants ont également des répercussions sur l'entreprise, sans parler de leur retraite ou de leur décès. Le notaire est à même, par une analyse globale, de trouver la cohérence parfaite entre les besoins de l'entreprise, sa pérennité et les aspirations de ses entrepreneurs et responsables.

LE NOTAIRE, ACTEUR DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT



Le notaire est un acteur central et efficace de la lutte contre le blanchiment des capitaux. Il met en œuvre les recommandations élaborées par le Groupe d'action financière (GAFI) et la législation européenne qui en découle. Notamment, le notaire a l'obligation d'informer les pouvoirs publics des soupçons qu'il pourrait avoir à l'encontre d'une opération financière ou d'une transaction. Dans cette perspective, le notaire veille à respecter un équilibre entre le respect du secret professionnel et son soutien à l'action des pouvoirs publics.



PIERRE-LUC VOGEL
Président du CNUE 2019

*Une Europe qui protège
est une Europe qui a besoin
de ses notaires*

Sans surprise, l'année 2019 sera une année de transition européenne, avec des institutions renouvelées par le suffrage des urnes. Un nouveau Parlement, un nouveau collège de commissaires viendront écrire une nouvelle page dans l'histoire de notre Europe.

Une Europe qui protège est une Europe qui a besoin de ses notaires. C'est la raison pour laquelle, nous, officiers publics, délégataires de la puissance publique, présents dans 22 des 28 pays de l'Union européenne, au contact constant de nos concitoyens et de leurs préoccupations, sommes légitimes pour formuler des propositions aux nouveaux élus européens.

Nous, les notaires et les notariats membres du CNUE, allons avancer des idées et des pistes pour le développement économique, la justice sociale, la paix des personnes ou encore le rayonnement de notre système de droit continental. Ainsi, avec nos propositions, nous nous engagerons à nourrir la réflexion du futur législateur européen, dans une démarche pragmatique et réaliste. Nos instances européennes doivent en effet de soutenir le droit continental et défendre notre spécificité et le modèle notarial. Ce modèle notarial est l'outil d'un Etat moderne, un Etat toujours présent mais jamais pesant. Rendre service à l'Etat et aux citoyens est bien au cœur de notre métier de notaire, intermédiaire indispensable entre la loi et ceux à qui elle s'applique.

L'année 2019 marquera également l'entrée en vigueur des deux règlements européens sur les régimes matrimoniaux et partenariats enregistrés. Le notariat dans son ensemble se doit d'être à la hauteur de cet enjeu. Nos consœurs et nos confrères européens se devront d'être formés, afin de pouvoir appliquer parfaitement ces nouveaux règlements, à l'image du règlement sur les successions qui est un succès depuis 2015. Le programme Formation III du CNUE s'inscrit dans ce cadre.

Enfin, l'année 2019 sera marquée par deux rendez-vous pour le CNUE : une publication des prix de l'immobilier dans plusieurs grandes villes européennes et une exposition au Parlement européen. Cette dernière aura lieu en novembre 2019 et permettra à la profession de démontrer que, d'hier à aujourd'hui et plus encore demain, l'Europe a besoin de ses notaires. A travers des présentations d'actes authentiques historiques issus des archives de chacun de nos notariats, mais aussi des démonstrations visant à mettre en lumière les avancées numériques de la profession, cette exposition nous permettra de mieux nous faire connaître des nouveaux élus européens.

Je souhaite un notariat européen, qui se développe autour de valeurs et d'objectifs communs, un notariat uni, conquérant, constructif et communicant. Un notariat qui prenne pleinement sa place dans la construction de l'Europe.